



Calcul du congé maternité et enfants à charge

Par **CaroLambe**, le **27/08/2015** à **19:14**

Bonjour,

Je suis actuellement en fin de congé maternité (26 semaines) et mon rh vient de m'appeler pour me signifier qu'il y a eu erreur dans le calcul. De 26 semaines je passerai à 16.

Dans les textes de loi il est dit que le congé maternité est calculé en fonction des enfants à charge dans le foyer.

Qu'entend on par enfants à charge ?

A charge fiscalement ou à charge au niveau CAF ?

Notre foyer est composé de 3 enfants :

- le fils de mon compagnon (à la charge fiscale de son père)
- ma fille (à ma charge fiscale)

notre enfant commun né cette année (qui sera déclaré l'année prochaine après notre mariage).

Les trois enfants ne sont donc pas tous les trois à ma charge fiscale. Mais ils sont tous les 3 à la charge de foyer au niveau de la CAF.

J'espère avoir été claire ;-)

Cordialement.

Par **P.M.**, le **27/08/2015** à **21:55**

Bonjour,

Il faudrait savoir ce qu'a décidé la CPAM pour la durée du congé maternité mais à ma connaissance un enfant est reconnu à charge effective et permanente du foyer jusqu'à l'âge de 20 ans et ce sont les deux premiers qui comptent et pas celui né...